Das APCS Bulletin

Avis officiel de l'Association des Professeurs de Chant de Suisse

Dezember 1997 Nr. 37

AD du Conseil Suisse de la Musique du 23 nov. 1997 à Aarau

Un concept-force pour un centre d'information musicale

50 représentantes et représentants de 31 associations musicales suisses ont prouvé par leur présence à l'Assemblée des délégués à Aarau leur vif intérêt pour les activités du Conseil Suisse de la Musique CSM. Un nouveau membre du Comité a été élu: Paul Vonarburg, de la Conférence Intercantonale pour la Musique à l'Ecole, qui remplace Gerold Merki de SUISA.

La voix de l'engagement pour la politique culturelle

Cette voix s'est fait entendre au CSM plus que tout autre ces derniers temps. En effet, c'est cette organisation qui a lancé l'initiative de la "Maison de la musique" à Aarau, qui réunira sous un même toit à partir de 1998 plusieurs associations musicales. C'est encore elle qui s'est mobilisée pour l'exonération de la taxe sur la valeur ajoutée pour les manifestations culturelles, et pour que la radio et la télévision nationales diffuse plus de musique suisse, enfin elle a pris position sur la réforme de la Constitution Fédérale.

Il y a particulièrement lieu d'être optimiste en ce qui concerne les entretiens des associations de pédagogie musicale organisés par le Conseil Suisse de la Musique: ils se sont déroulés dans un climat très positif. On recherche les voies d'une collaboration plus rationnelle et on négocie une fusion efficace des revues musicales "Animato", "Presto", "Sinfonia", et les "Cahiers suisses de pédagogie musicale".

Un centre de documentation pour les questions spécifiquement musicales

Un projet surtout s'est distingué, et ceci en corrélation avec la "Maison de la Musique" à Aarau: la mise en place d'un centre suisse d'information musicale, un accès centralisé à la documentation pour les questions spécifiquement musicales. Le concept présenté par Dr. Verena Naegele comporte l'acquisition systématique et la mise en réseau des données disponibles dans les secteurs suivants: métiers de la musique; formation musicale initiale et perfectionnement; activités de promotion musicale (prix, fondations, bourses, concours); manifestations musicales; musicologie; marché de la musique; scène musicale internationale.

Des projets spéciaux doivent faire connaître les activités du centre à l'extérieur, comme par exemple un manuel du musicien et de la musicienne avec des renseignements utiles sur le marché de la musique. Le concept bénéficie d'une large couverture institutionnelle et d'une préparation approfondie. Il prévoit de commencer par un phase-pilote de 3 à 5 ans, un poste à 60% et un budget annuel de 100'OOO francs. Les délégués des associations musicales ont approuvé le projet à l'unanimité et se sont déclarés prêts à prélever sur leurs caisses respectives 10% du financement de départ. Le centre d'information musicale est proje-

té pour le 1er janvier 1998; son lancement correspondra à la célébration de la Confédération à Aarau. Un descriptif détaillé du concept est disponible au Conseil Suisse de la Musique.

Les diplômes suisses ne sont pas reconnus

A la demande des intéressés, le Conseil suisse de la musique va se consacrer dans un avenir proche à deux problèmes: le premier concerne la reconnaissance internationale des diplômes suisses, une problématique aujourd'hui insoluble au niveau cantonal. Le CSM va lancer de nouvelles négociations et tâcher de les faire passer au niveau fédéral. De plus la promotion musicale de la jeunesse a besoin d'un nouvel élan. Le président du CSM Jakob SUimpfii représente la Suisse auprès de "Supremus", un programme européen de promotion~ de jeunes musiciennes et musiciens extrêmement talentueux. Actuellement, on cherche à mettre au point un processus de sélection optimal pour la Suisse.

"Jeunesse et Musique" a proclamé les 16 et 17 mai 1998 fête nationale de la musique.